

1924



2026

# Calendrier

## Mai et juin 2026

### Mai 2026

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4	5	6 Déchets compost	7	8	9
10	11	12	13 Récupération	14	15	16
17	18	19	20 Déchets compost	21	22	23
24	25	26	27 Récupération	28	29	30

### Juin 2026

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3 Déchets compost	4	5	6
7	8	9	10 Récupération	11	12	13
14	15	16	17 Déchets compost	18	19	20
21	22	23	24 Récupération/ Gros rebuts	25	26	27
28	29	30				

### Contacts

**Municipalité de Saint-Marcellin**  
**336 Route 234 , Saint-Marcellin, QC, G0K 1R0**  
**Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00**  
**Téléphone : 418-798-4382**  
**Télécopie : 418-798-4383**  
**Courriel : munstmar@globetrotter.net**

Le Marcellinois

semence-labeur-espoir-vie

1924



2026

# Mai 2026



## Dans ce numéro

Marcellinois 2026	...Page 1
Jardin communautaire , invitation concours	...Page 2 , ...Page 3
Consultation citoyenne	...Page 4
Chronique forestière	...Page 5
Brunch 50 ans et plus	...Page 6
Matériaux refusés	...Page 7
Liste des matériaux acceptés et refusés	...Page 8
Vidanges des installations septiques, recensement	...Page 9 , ...Page 10
Ramonage des cheminées	...Page 11
Réception des arbres	...Page 12
Message important	...Page 13
Test d'eau	...Page 14
Communiqué	...Page 15
Calendrier de mai et juin 2026	...Page 16

Le Marcellinois

semence-labeur-espoir-vie

1924

# Jardin communautaire



2026



## Jardin communautaire de Saint-Marcellin Saison 2026

Une toute nouvelle saison de jardinage approche à grand pas. Et oui, déjà l'été qui bientôt, fera briller un soleil ardent sur nos potagers.

Vous êtes intéressé à participer au jardin communautaire ?  
Contactez Marie-Pier Goulet au 1-819-269-3561.

Coût des parcelles boîtes surélevées (3 pieds x 8 pieds): 10 \$ pour la saison.

Payable au plus tard le 1er juin 2026.

Au plaisir de se rencontrer et bon jardinage !



Le Marcellinois

semence-labeur-espoir-vie

1924

# Communiqué



2026

## COMMUNIQUÉ /AVIS PUBLIC

### Accès au débarcadère du lac Noir – Mise à l'eau des embarcations (année 2026)

La Municipalité de Saint-Marcellin informe la population que, pour l'année 2026, la mise à l'eau des embarcations au débarcadère municipal du lac Noir sera réservée exclusivement aux résidents de Saint-Marcellin.

Cette mesure est mise en place afin de protéger le lac Noir contre l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes, telles que la moule zébrée et le myriophylle à épis, lesquelles représentent une menace importante pour la qualité de l'eau, l'intégrité écologique du lac et la valeur des propriétés riveraines.

### Conditions d'accès

- Seuls les résidents de Saint-Marcellin, incluant les propriétaires de résidences secondaires, pourront procéder à la mise à l'eau d'une embarcation au débarcadère municipal.
- Une preuve de résidence ou de propriété valide devra être présentée au bureau municipal pour le prêt temporaire d'une clé, sous conditions.
- Tout utilisateur autorisé devra respecter les exigences de nettoyage, de vidange et de séchage de l'embarcation, de la remorque et de l'équipement nautique, conformément aux bonnes pratiques reconnues en matière de prévention des espèces exotiques envahissantes.

### Accès au site

L'accès au lac Noir pour les activités ne nécessitant pas la mise à l'eau d'une embarcation via le débarcadère, telles que la baignade, le pique-nique, la détente et les sports à pagaies demeure libre et accessible à tous, résidents et non-résidents.

### Projet pilote

Cette mesure a été adoptée par le conseil municipal à titre de projet pilote pour l'année 2026. Son efficacité et ses effets sur la fréquentation du débarcadère seront évalués avant toute décision concernant sa reconduction ou son ajustement.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le bureau municipal.

Le Marcellinois

semence-labeur-espoir-vie

1924



2026

## Test d'eau

# Testez votre EAU de puits **-35%**



Afin d'éviter les risques de contaminants bactériologiques et chimiques dans votre eau, deux tests à tarif réduit s'offrent à vous:

### POTABILITÉ

À effectuer au printemps et à l'automne.

### SANTÉ

Nouveau propriétaire, nouveau puits, ou si cela n'a jamais été fait

**PROFITEZ D'UN RABAIS DE 35%**

**Du 15 mai au 15 juin 2026**

Pour plus d'information, communiquez avec votre municipalité ou consultez le site Internet de la MRC Rimouski-Neigette

- Test potabilité : 104 \$ (-35 %)
- Test santé : 219.50 \$ (-35 %)
- Test potabilité et santé : 295 \$ (-35 %)

Le Marcellinois

semence-labeur-espoir-vie

1924



2026

## Invitation concours



Centre de mise en valeur  
des Opérations Dignité

### BOURSES du FONDS JEAN-MARC-GENDRON

Concours 2026

Pour nos jeunes qui participent activement  
au développement durable de nos communautés rurales!

Le Fonds Jean-Marc-Gendron a été créé à l'initiative de l'abbé Jean-Marc Gendron, ex-président d'Opération Dignité II. Le principal objectif du Fonds est d'encourager les efforts de transformation du milieu rural, au cœur des défis pour l'avenir de notre région.

Consolidé par l'apport de communautés, de particuliers et des municipalités du Bas-Saint-Laurent, le Fonds Jean-Marc-Gendron a permis d'offrir 100 bourses depuis sa création en 1995, pour un montant total de 60 000 \$. Depuis 2011, les bourses sont remises à l'occasion des célébrations de la **Journée de la Résistance et Fierté rurale** qui se tiendra cette année le 24 mai 202 à Saint-Vianney dans la Matapédia. Le concours 2026 permettra d'offrir 2 bourses de 1 000\$!

Pour être admissible aux bourses du Fonds Jean-Marc Gendron, il faut :

- Avoir entre 18 et 35 ans,
- S'être démarqué-e par son implication en milieu rural au Bas-Saint-Laurent
- Faire appuyer sa candidature par un-e agent-e de développement rural ou un-e élu-e municipal-e.
- Ne pas avoir déjà reçu une bourse du Fonds-Jean-Marc-Gendron,

En outre, le candidat ou la candidate devra démontrer dans son dossier de candidature :

- Ses efforts de formation et de perfectionnement personnel (formation générale ou professionnelle, stages et expériences de travail).
- Sa participation à un projet collectif, à une action communautaire ou à tout organisme préoccupé de la survie du milieu rural ou de l'amélioration des conditions de vie des gens d'ici,
- Sa contribution au développement et à l'exploitation rationnelle et durable des ressources de son milieu ainsi qu'au respect de l'environnement.

\*\*\*

Pour assurer la pérennité de l'œuvre, mentionnons qu'il est possible de faire un don en tout temps. L'invitation est faite à ceux et celles qui voudraient ajouter leur contribution à ce capital au service de la relève de nos communautés rurales! Les dons peuvent être adressés au :

Centre de mise en valeur des Opérations Dignité, 3 rue des Érables, Esprit-Saint, G0K 1A0.

Ces dons donnent droit à un crédit d'impôt. Nous sommes un organisme de bienfaisance autorisé par le Gouvernement du Canada depuis le 16 juin 2011. No d'enregistrement : 85630 6451 RR0001

Nous recevons les mises en candidature par courriel à : [centre.operations.dignite@gmail.com](mailto:centre.operations.dignite@gmail.com)

**Date limite d'inscription : Le 21 mai 2026, 16h.**

Centre de Mise en Valeur des Opérations Dignité  
3 rue des Érables, Esprit-Saint, Québec, G0K 1A0  
Téléphone : 1-418-896-8076 Courriel: [centre.operations.dignite@gmail.com](mailto:centre.operations.dignite@gmail.com)

Le Marcellinois

semence-labeur-espoir-vie

# Consultation citoyenne

1924



2026

Le Marcellinois

semence-labeur-espoir-vie

## CONSULTATION CITOYENNE

Révision du Schéma d'aménagement et de développement



**4 juin 2026**

18h30 à 21h

**Saint-Narcisse-de-Rimouski**  
Centre communautaire,  
7 rue du Pavillon

Participez à la consultation citoyenne

et venez échanger sur ce qui façonne votre quotidien : habitation, agriculture, mobilité, environnement, paysage et qualité de vie.

Un territoire pensé différemment.

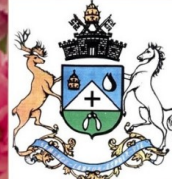


Tous les détails  
[mrc-rn.ca/consultations/schema](http://mrc-rn.ca/consultations/schema)



# Message important

1924



2026

Le Marcellinois

semence-labeur-espoir-vie

## Message important

Veillez prendre note qu'à partir de maintenant, les utilisateurs du débarcadère, au parc municipal du Lac noir, devront venir chercher une clé au bureau de la municipalité afin d'utiliser le débarcadère.

La clé en votre possession pour le débarcadère ne servira plus, puisqu'un nouveau cadenas a été mis en place pour la barrière.

Vous devrez rapporter immédiatement la clé lorsque vous aurez besoin d'utiliser le débarcadère, puisqu'il y a seulement quelques exemplaires de disponibles.

Il ne sera plus possible de conserver la nouvelle clé en votre possession.

Ceci en lien avec la mise en place du projet pilote concernant l'interdiction des embarcations nautiques aux non-résidents de Saint-Marcellin.

Un nouveau système de barrière devrait être mis en place sous peu.

La municipalité vous tiendra au courant lorsque celui-ci sera finalisé.



1924

# Réception des arbres



2026

Bonjour,

Dans le cadre du mois de l'arbre, la municipalité avait l'opportunité de commander des arbres pour faire la distribution aux citoyens.

L'association nous a fait part des essences dont nous allons pouvoir bénéficier.

Nous allons avoir de l'érythre rouge, du pin rouge, du pin blanc et du bouleau jaune.

La distribution se fera au courant de l'après-midi le 14 mai.

Veuillez noter que nous ne prenons plus d'inscription pour la commande d'arbre.

Merci!



Le Marcellinois

semence-labeur-espoir-vie

1924

# Chronique forestière



2026

LA CHRONIQUE FORESTIÈRE  
de l'Association forestière bas-laurentienne  
10, 7e Avenue, St-Fabien - (418) 896-1213- [www.afbl.info](http://www.afbl.info)



L'Association forestière bas-laurentienne est un organisme à but non-lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et sensibiliser la population à l'importance de la forêt. Nous offrons un service d'animation d'ateliers sur la forêt dans les écoles, les camps de jour, lors d'activités grand-public et pour divers événements. Contactez-nous pour planifier une activité dans votre école ou votre municipalité : [www.afbl.info](http://www.afbl.info)

## Mai : le mois de l'Arbre et des Forêts!



Le Mois de l'arbre et des forêts est une tradition bien ancrée au Québec, célébrée chaque année en mai. Instauré officiellement en 1982, il s'inscrit toutefois dans une histoire plus ancienne remontant à 1882, année de la première « fête des arbres » dans la province. Cet événement, soutenu notamment par le gouvernement du Québec, mobilise des centaines de partenaires (écoles, municipalités et organismes) autour d'activités éducatives, de plantations et de distributions de jeunes arbres.

Au-delà de son caractère festif, le Mois de l'arbre et des forêts vise à sensibiliser la population à l'importance des arbres dans toutes les sphères de la vie. Les forêts jouent un rôle essentiel sur le plan écologique, notamment en contribuant à la lutte contre les changements climatiques, en favorisant la biodiversité et en améliorant la qualité de l'air. Elles occupent également une place centrale dans l'histoire et l'économie du Québec, ayant façonné le développement de nombreuses communautés et soutenant encore aujourd'hui des milliers d'emplois



Pour la population québécoise, cette célébration est aussi l'occasion de réaffirmer son attachement à la forêt comme richesse collective et espace de loisirs accessible. En encourageant la plantation d'arbres et l'éducation environnementale, le Mois de l'arbre et des forêts contribue ainsi à promouvoir une gestion durable de cette ressource essentielle pour les générations actuelles et futures.

Nous vous invitons à consulter la liste des activités offertes dans votre région ici :

**Votre association forestière vous souhaite un BON MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS!**

1924



2026

# Brunch 50 ans et plus

Le club des 50 ans et plus de Saint-Marcellin vous invite à un

## BRUNCH MUSICAL POUR LA FÊTE DES MÈRES

animé par le duo Bertrand Fortin et Mario Brideau, suivi d'un après-midi tout aussi en musique avec les frères Fortin (Olivan, Bruno et Donald) et leurs invités.

Une belle occasion de retrouvailles pour tous ceux qui ont fait partie de la vie de la paroisse.

Bienvenue aux mamans, grand-mamans et arrière-grand-mamans!

Dimanche, 10 mai 2026

10h00

Centre communautaire  
335, route 234  
Saint-Marcellin

Coût incluant l'après-midi musical : 20 \$  
6 - 12 ans : 10 \$ et 0 - 5 ans gratuit  
Après-midi seulement : 5 \$

Réservation obligatoire avant le 6 mai 2026  
auprès de Lise Duchesne au 418 750-4157.

Vous pouvez apporter vos consommations.



Le Marcellinois

semence-labeur-espoir-vie

1924



2026

# Ramonage des cheminées

## Ramonage des cheminées

La compagnie de ramonage Ramonage JML, procédera au ramonage de vos cheminées, du 8 au 15 juin 2026. Veuillez noter qu'il est impossible pour le bureau municipal de savoir à quelle journée sera ramoné votre cheminée. Il est aussi important de noter que, si les conditions météorologiques ne sont pas favorables, il se pourrait que le ramonage soit reporté à la semaine suivante.

Un avis sera déposé sur votre porte ou bien votre entrée, 24 heures avant leur passage.

L'emplacement doit être accessible et le numéro civique doit être visible de la rue.

Ceux qui ont une barrière à l'entrée, celle-ci doit être débarrée pour que le camion accède à votre terrain. Veuillez noter que si votre résidence n'est pas accessible, la taxe de ramonage devra être payée quand même.

Il est de votre responsabilité que l'accès à votre résidence soit accessible.

Merci de votre collaboration.



Le Marcellinois

semence-labeur-espoir-vie

1924

# Recensement

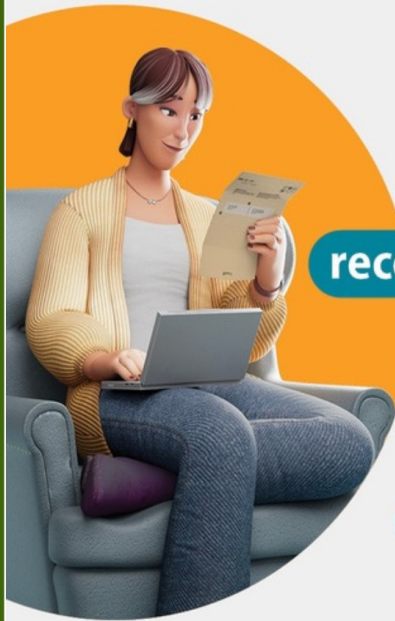


2026

Le Marcellinois

semence-labeur-espoir-vie

## Le Recensement de 2026 a commencé partout au Canada!



Remplissez votre questionnaire dès aujourd'hui :

[recensement.gc.ca](https://recensement.gc.ca)

1924

# Matériaux refusés



2026

Le Marcellinois

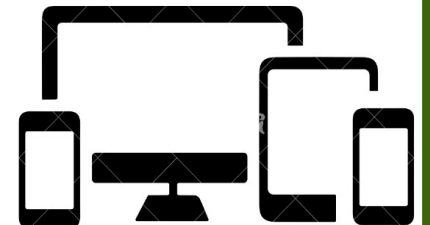
semence-labeur-espoir-vie

La collecte des gros rebuts s'effectuera jeudi le 25 juin.

Pour ceux qui désirent se départir des matières qui ne sont pas acceptées lors de la collecte des gros rebuts, vous pouvez aller directement à l'écocentre de Rimouski. Le service demeure gratuit pour les résidents de St-Marcellin. Sur place, vous devez montrer une pièce d'identité.

Ils acceptent :

- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Rebus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Appareils électroniques et informatiques, téléviseurs et d'autres écrans



1924



2026

## Listes des matériaux acceptées

### Liste des matières acceptées et refusées dans la collecte des gros rebuts

Rebuts  
**ACCEPTÉS**

- Meubles d'intérieur ou de jardin
- Électroménagers :
- Cuisinière, laveuse, sécheuse, lave-vaisselle
- Réfrigérateur, congélateur, climatiseur, déshumidificateur, refroidisseur à eau ou à vin, thermopompe
- Chauffe-eau (vide)
- Planche à repasser
- Bain, douche, toilette, lavabo, évier (métallique, en porcelaine ou en plastique)
- Portes
- Fenêtres (dimensions maximales 1,5 m x 1,5 m)
- Piscine hors terre et accessoires (filtre vidé), toile solaire, piscine pour enfants
- Réservoir d'huile (vide)
- Vélos
- Jeux pour enfants (balançoire, glissoire, etc.) et autres jouets de grande taille
- Barbecue (sans bonbonne de propane)
- Tondeuse (réservoir d'essence vide)
- Souffleuse (réservoir d'essence vide)
- Matelas et sommiers
- Tapis et couvre-sol souple (préart) enroulé et attaché
- Stores
- Branches d'arbres attachées

Rebuts  
**REFUSÉS**

- Résidus domestiques dangereux (RDD)\*
- Rebut de construction, rénovation et démolition (CRD)\*
- Pneus\*
- Appareils électroniques et informatiques, téléviseurs et autres écrans\*
- Pièces automobiles
- Feuilles mortes et résidus verts autres que des branches\*\*
- Rebut des institutions, commerces et industries

\*Acceptés à l'écocentre

\*\*Acceptés dans la collecte des matières compostables et à l'écocentre

Le Marcellinois

semence-labeur-espoir-vie

1924



2026

## Vidange des installations septiques

### Vidange des installations septiques

La vidange des installations septiques se fera dans la semaine du 8 au 15 juin 2026.

- Tous ceux qui ont demandé une vidange annuelle

Les résidents demeurant aux endroits suivants:

- 5e rang EST
- 5e rang OUEST
- 6e rang OUEST
- 6e rang EST
- Chemin du Lac Fortin
- Route de la Rivière-Noire
- Route de la Réserve-Rimouski
- Rue de l'Aqueduc
- Route 234



Ainsi que les non-résidents: Chemin du Lac-Noir Nord

**IL EST TRÈS IMPORTANT QUE L'EMPLACEMENT DE VOTRE FOSSE SEPTIQUE À VIDANGER SOIT BIEN INDIQUÉ, SINON ELLE NE SERA PAS VIDANGÉE. Si vous avez 2 fosses, le même principe s'applique.**

**L'emplacement doit être accessible et le numéro civique doit être visible de la rue. Ceux qui ont une barrière à l'entrée, celle-ci doit être débarrée pour que le camion accède à votre terrain. Veuillez noter que si votre installation septique n'est pas accessible, la taxe de vidange devra être payée quand même.**

**Il est de votre responsabilité que l'accès à votre résidence soit accessible. Des frais supplémentaires seront chargés, si le camion doit retourner une deuxième fois pour effectuer votre vidange.**

Merci de votre collaboration.

Le Marcellinois

semence-labeur-espoir-vie